

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN198

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 14

A l'alinéa 4, remplacer les mots "toute donnée" par les mots "toutes données". Insérer une virgule entre les mots "code pénal" et les mots "en vue d'analyser".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendements rédactionnels.